RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

ARRÊTÉ

MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2019 RELATIF À L'APPROBATION DE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE RÉSEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES AGRÉÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROPOSITIONS DE 2018

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D.800-1, D.800-3, D.800-4, D.800-5 et R822-1,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant approbation du cahier des charges des réseaux mixtes technologiques,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant approbation de programmes de développement agricole et rural de réseaux mixtes technologiques agréés dans le cadre de l'appel à propositions de 2018

Vu l'avis de la formation commune du conseil d'orientation scientifique et technique de l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et du Comité scientifique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture réunie les 25, 26 et 27 septembre 2019,

ARRÊTE :

Art. 1er – L'arrêté du 18 décembre 2019 susvisé est modifié conformément à l'article 2 du présent arrêté.

Art. 2 – L'article 1er est ainsi modifié :

1° « FILARMONI (Economie des filières animales) » est remplacé par « FILARMONI (économie des filières alimentaires) »

2° « Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture (ASTREDHOR) » est remplacé par « AREXHOR Pays de la Loire ».

3° « CRA Bourgogne » est remplacé par « CRA Bourgogne-Franche-Comté »

Art. 3 – La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 OCT. 2020

Pour le Ministre et par délégation :

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Isabelle CHMITELIN